PARKET
van de
PROCUREUR DES KONINGS
GERECHTELIJKE POLITIE
Afdeling : 4°/3

Bijlage

Proces-Verbaal. Verh."1"...

Nr 567.

In verband met het P.V. Nr

dd.

van de politie te

Naar aanleiding der taak voorgeschreven door de heer Procureur des Koning te Veurne

Kantschrift Nr

dd. 26 januari 1968

strefbare inlichtingen, verstrekt door GODARD Jacques, geb. Courbevoie 25.8.1935, in verband met ontvoering van [illegible] Moise TSCHOMBE

op klacht van

VOORWERP:

Verhoor van:

GODARD Jacques.

571

Aanwijzer Nr. 430

Toegezonden aan de Heer Procureur des Koning te Veurne,

.....Brugge..... ...17...januari..... 1968.

De hoofdcommissaris
met rechterlijke opdrachten,

[illegible] Jr.

PRO JUSTITIA

Ten jare negentienhonderd achtenzestig, denegen 20ste der maand januari, om 16 uur 30'

Wij DE ROOVER Antoon,

Officier (~~hoofdcommissaris~~) commissaris met rechterlijke opdrachten, hulpofficier van de Procureur des Konings, van het arrondissement Brugge, als gevolg aan het nader in rand vermeld kantschrift, vanhoren ten huize de personnage :

GODARD, Jacques, geboren te Courbevoie (Frankrijk) op 25 augustus 1935, echtgescheiden, van franse nationaliteit gehuisvest te Lissabon (Portugal) 26 Almirante Reis thans opgesloten in de gevangenis te Brugge, die verklaart in de franse taal :

" Je désire m'exprimer en français.

" Je suis actuellement enfermé à la prison de Bruges depuis le 9 novembre 1967, du chef d'usage de fausse identité et de séjour illégal en Belgique. Je suis au courant du fait que mon extradition est demandée par les autorités françaises par la communication qui m'en a été faite à la Chambre de Mise en Accusation à Gand. Je m'oppose à cette extradition qui est demandée du chef d'une affaire remontant à mars 1963, pour abus de confiance.

" Si je m'oppose à cette demande d'extradition cela provient

" du fait que depuis près de deux ans je travaille au Portugal pour
" certains services dont l'activité est très souvent contraire à la
" politique française. Je précise : je travaillais à Lisbonne à l'a-
" gence de presse AGIR-REPRESA, organisme dépendant du Ministère de
" l'Information Portugais et travaillant sous couvert de la PIDE (
" (Police Politique Portugaise). Mes activités consistaient dans un
" service d'AGIR REPRESA qui s'appelait ordre et tradition. Ce service
" était chargé de l'étude de tous les problèmes africains, c'est à di-
" re relations avec la Rhodésie, avec Johannesbourg, avec l'Afrique blan
" che. Nous faisions également les éditoriaux qui étaient ensuite
" communiqués à la Voix de l'Occident, pour être émis sur ondes cour-
" tes à destination de l'Afrique, soit l'Afrique francophone, soit
" l'Afrique portugaise.

" Pour l'exercice de nos services nous étions en rapport
" avec certains personnes ou organismes, comme par exemple le Président
" Tschombé, avec le Biafra. Nous avions également à nous occuper des
" rapports avec la John Birch Society, qui était un groupement politi-
" que américain financé surtout par des producteurs de pétrole du Texas
" dont l'activité est absolument anti-communiste. Partout où il y a
" lutte ouverte ou non avec les communistes, la John Birch society
" apporte son aide financière aux gens qui luttent contre le communisme
" international.

" A l'occasion de nos activités nous avons pu avoir la preu-
" ve que le soi-disant colonel Robert DENARD était en réalité un cor-
" respondant des services français, notamment du S.D.E.C.E. (Service
" de documentation extérieure et de contre espionnage). Nous avons eu
" ces preuves par pas mal de recoupements ou de renseignements, dont
" le principal fut qu'un groupe de mercenaires, engagés par DENARD,
" et se trouvant à Luanda en octobre 1967, a été réglé et payé par
" DENARD avec des fonds fournis par le S.D.E.C.E.. Cet argent était
" notamment venu de Paris et a été adressé directement à Luanda au
" consul de France. Le consul de France, que je ne connais pas personnel-
" lement, aurait remis cet argent à DENARD. Il m'est impossible de
" vous donner d'autres précisions sur ce problème ou sur ce point précis
" parce qu'ils ne reviennent pas tout à l'esprit et d'autre part parce
" qu'il y a certains noms que je ne peux pas citer, mais que la police
" ne l'état connaît. Je précise qu'il s'agit de la Sureté de l'Etat
" belge.

22

Koninkrijk België
PARKET
van de
PROCUREUR DES KONINGS
—
GERECHTELIJKE POLITIE
—

1e Vervolg P.V. Nr 567 Nr 17 (vervolg)

" Le capitaine SOUSTRE est un ex-capitaine de l'armée fran-
" çaise condamné à mort pour politique par les autorités
" françaises et qui réside au Portugal.
" Cette liquidation physique de SOUSTRE devait se
" produire ainsi qu'il suit :
" DENARD avait reçu ordre des autorités françaises
" d'éliminer d'une façon ou d'une autre les mercenaires res-
" tant encore au Congo Kinshasha,(ceci datait début 1967).
" Comme il ne pouvait matériellement le faire, ne disposant
" pas des moyens pour éliminer SCHRAMME et ses hommes, il a
" fait en sorte de créer une révolte de mercenaires, dont il
" a pris la tête, mais sachant pertinemment que cette ré-
" bellion était sans issue. L'affaire dura plus longtemps
" que prévu, car DENARD fut blessé à Bukavu dans le
" courant du mois de juillet ou août 1967. Entretemps, pour
" réellement venir en aide à SCHRAMME et ses hommes, l'af-
" faire se produisant très peu de temps après l'enlèvement
" du Président TSCHOMBE, certaines personnes et certaines
" autorités, entr'autres Thomas TSCHOMBE, le frère du pré-
" sident, décidèrent de venir en aide à SCHRAMME. Ils char-
" gèrent SOUSTRE d'organiser les détails opérationnels de
" l'affaire et SOUSTRE recruta un certain nombre de merce-
" naires qui furent dirigés sur LUANDA. Le but de cette opé-
" ration était de tenter un rapprochement avec les hommes de
" SCHRAMME, à partir de l'Angola. Entretemps DENARD fut gué-
" ri, revint à Lisbonne obtint à Lisbonne des autorités
" Portugaises ou plutôt de certaines personnes dirigeant
" l'affaire, d'en prendre le commandement. Il est donc parti
" pour LUANDA début octobre 1967 ou plutôt début septembre
" 1967. Son premier but fut d'éliminer SOUSTRE et son état-
" major; but double, puisque d'une part en éliminant SOUSTRE
" il prenait la direction de l'opération pour mieux la faire
" louper, et d'autre part SOUSTRE étant considéré comme
" un personnage nuisible aux yeux de la chrétienne république
" l'affaire était bénéfite pour tout le monde.
" Il tenta donc d'éliminer physiquement SOUSTRE et

23

" autorités portugaises. Comme DENARD était depuis plus longtemps que
" SCHRAMME dans ce milieu et qu'il bénéficiait encore d'un pull, il en
" préférait abandonner l'affaire et repartit pour l'Espagne.

" Plus tard DENARD tenta ou plus exactement fit croire en
" tentant cette opération militaire contre le Congo, qu'il allait au
" secours de SCHRAMME, alors qu'il avait vraisemblablement prévenu les
" français et par conséquent les services de MOBUTU, de ce qu'il allait
" se faire. Le résultat fut que, de l'autre côté de la frontière an-
" golaise plusieurs milliers de soldats de l'A.N.C. étaient en position.
" Après quelques escarmouches sans gravité, l'affaire fut jugée impossi-
" ble, ce qui était le plan de départ de DENARD. SCHRAMME et ses hommes
" n'avaient plus le choix qu'entre se rendre et se faire tuer. DENARD
" revint à LUANDA et devant l'accumulation des preuves que nous avions
" les Portugais se rendirent à nos vues et arrêtèrent DENARD. Je crois
" qu'actuellement DENARD est toujours en prison à LUANDA.

+

" Pour ce qui est de l'enlèvement de TSCHOMBE, il apparaît avec
" certitude que DENARD s'est rendu auprès du Président TSCHOMBE, quelques
" jours avant son enlèvement. Le but du voyage de Palma de Majorque à
" Ibissa, qu'effectua le Président TSCHOMBE, consistait en un voyage
" de prospection dans le but d'acheter une propriété qui d'après ce que
" nous savons - nous c'est Agintorpresse - lui avait été indiquée par
" DENARD. Comme il est apparu également que DENARD logea à Madrid
" pendant huit jours qui précédèrent l'enlèvement et qu'il eut de nom-
" breux contacts téléphoniques avec Paris; que d'autre part au moment où
" DENARD se trouva à Madrid, les policiers, chargés de la surveillance
" du Président TSCHOMBE au domicile de celui- ci, 48 Doctor Fl[illegible] à
" Madrid, s'aperçurent que, les quinze jours précédant l'enlèvement de
" TSCHOMBE, celui-ci fut l'objet d'une surveillance autre que la leur.
" J'ai eu connaissance de ce détail par des personnes appartenant aux
" services espagnols de SECURIDAD. Ces personnes surveillant TSCHOMBE
" paraissaient être en rapport étroit avec DENARD, ceci d'après des ren-
" seignements qui nous furent fournis dans la suite, par plusieurs sour-
" ces. END. TRANSLATION

" Je vous précise que je ne connais pas les détails de l'en-
" lèvement de TSCHOMBE, étant donné que je n'y ai pas participé. Toute-
" fois j'en connais les grandes lignes, à savoir ce que je vous ai ex-
" [illegible]

24

" Je sais qu'à l'heure actuelle AGINTERPRESSE connaît
" tous les détails de cet enlèvement. Vous me faites remar-
" quer qu'ayant fait partie d'Aginterpresse je dois en
" être également au courant. Je vous réponds à cela que je
" me trouve en prison depuis trois mois. Vous me faites
" remarquer que l'enlèvement de TCHOMBE date d'il y a plus
" de trois mois, mais je vous réponds que les détails de
" l'enlèvement sont parvenus à Aginterpresse depuis début
" de ce mois de janvier 1968. Je le sais parce que je reçois
" à la prison du courrier provenant d'amis, qui à mots cou-
" verts ont donné quelques renseignements. J'ai montré cer-
" taines de ces lettres à la sureté de l'Etat et je les ai
" détruites ensuite. Les autres lettres que j'ai reçues
" n'ont pas de rapport avec l'affaire.
" Je vous assure que ce que je viens de vous déclarer
" est tout ce que je sais de l'enlèvement de TCHOMBE.
"
" +
"
" Quant à mon activité qui touchait toute l'Afrique,
" cette activité m'a emmené à faire partie de ceux qui ont
" découvert que la base française de Mers-El-Kébir, qui
" était concédé à la France par l'Algérie jusqu'en 1975,
" serait libérée avant et les français y seraient remplacés
" par les Soviétiques, ce qui est fait maintenant. A l'heur-
" actuelle, les sous-marins nucléaires soviétiques utili-
" sent cette base comme point de ravitaillement méditerran-
" néen.
"
" +
"
" Je résume mon activité chez Interpresse je rectifie
" chez AGINTERPRESSE, pendant les 21 derniers mois écoulés
" comme suit :
"
" Cette agence de renseignements est dirigée par des
" français, ayant tous une activité anti-gaulliste; de par
" le fait qu'en Europe, la France avec son gouvernement
" actuel, est en train de devenir un bastion communiste,
" notre activité est entièrement anti-gaulliste. Nous nous
" heurtons partout où nous avons des activités aux français
" travaillant pour le gouvernement français [illegible]

" Mon activité à Aginterpresse peut être confirmée par
" la Sureté de l'Etat belge, avec quel service j'ai eu un entretient
" de plusieurs heures concernant tous ces problèmes.
" Pour ce qui est de l'activité des autorités françaises dans
" l'enlèvement de TSCHOMBE, je puis vous déclarer que cet enlèvement
" a été monté par les français dans le but d'une part d'éliminer M.C. O.-
" M de la même politique. En effet, TSCHOMBE était beaucoup plus près
" de certaines personnes et de certains pays ayant des vues politiques
" opposées à celles du régime français. D'autre part cet enlèvement fut
" également monté dans le but d'accuser les services américains.
" Je n'ai jamais dit connaître la part des services de sureté
" français dans l'enlèvement de TSCHOMBE, à l'époque où je me trouvais
" au Portugal. J'ai bien reçu, ainsi que je vous ai déclaré, des cor-
" respondances provenant d'amis, dans lesquelles il a été question, à
" mots couverts, comme quoi on connaissait tous les détails, sans que
" l'on me les explique. Si je parle de "ON" je précise par cela cer-
" taines personnes en rapport avec aginterpresse.
" Je ne vois pas comment les journaux peuvent écrire que je
" connais réellement les détails de cet enlèvement. Il est sur que, si
" demain je me rends à Lisbonne, je les connais, mais pour le moment
" cela n'est pas le cas. J'ignore d'où les journalistes tiennent les
" renseignements qu'ils publient dans leurs journaux. Il est un fait
" que je ne rencontre aucun journaliste à qui j'aurais communiqué des
" renseignements."

Na voorlezing volhardt en tekent met Ons.

W.J. Gounes. De Greve

------Verhalen dat, uit inlichtingen ingewonnen bij de gevangenis te Brugge, gebleken is dat GODARD Jacques, voormeld, aldaar brieven ontving van zijn moeder (11) zijn broeder (2) de Vreemdelingenpolitie, zijn raadsman, Meester G[illegible], evenals van M. de VIGNACOURT. Van andere brieven, eventueel verstuurd door vrienden is geen spoor aan te treffen.

Kunnen nog nuttig vermelden dat GODARD Jacques, inzake de afrikaanse problemen een onderhoud met dhr A.A. Commissaris D[illegible] van de Staat veiligheid te Brussel had, en dit herhaalde malen, [illegible] verslagen akte, gesloten op datum als hierboven.

[illegible]

EERSTE AFSCHRIFT
- 1 - 1967 19